

09.04.2024 – 09:30 Uhr

Oui à l'approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables

Berne (ots) -

Le 9 juin 2024, la Suisse vote sur quatre projets. Les villes approuvent clairement la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables: la sécurité de l'approvisionnement est ainsi renforcée et la réalisation des objectifs climatiques favorisée. Le comité de l'Union des villes a en outre décidé de recommander le rejet de l'initiative populaire "Pour la liberté et l'intégrité physique", tandis qu'il s'abstient d'émettre des recommandations concernant les deux projets relatifs à l'assurance-maladie.

Les villes et les agglomérations ont un rôle central à jouer dans la politique énergétique, à savoir en tant que propriétaires d'entreprises d'approvisionnement en énergie et autorités en matière de planification et de délivrance d'autorisations. Bon nombre de villes s'engagent en faveur d'une politique climatique ambitieuse, et donc d'une politique énergétique axée sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. De plus, les consommatrices et consommateurs d'énergie se trouvent majoritairement dans les villes.

Par conséquent, la loi sur l'électricité revêt à maints égards une haute importance pour les villes. Elle garantit le développement de l'électricité renouvelable également en hiver, grâce à la promotion de projets hydrauliques, solaires et éoliens. "Pour les villes, l'approbation de la loi sur l'électricité est essentielle notamment en raison de la haute densité de population et de l'activité économique intense", dit Anders Stokholm, président de l'Union des villes suisses. "Il est également important pour nous que la loi détermine les zones où le développement des énergies renouvelables doit primer les intérêts relevant de la protection de la nature et du paysage - et quelles zones en sont exclues."

Initiative anti-vaccins, source d'insécurité juridique

L'Union des villes a en outre décidé de recommander le rejet de l'initiative "Pour la liberté et l'intégrité physique". Les auteur·e·s de l'initiative, issus de la mouvance opposée à la vaccination durant la pandémie du Covid-19, veulent exclure toute possibilité d'introduire une obligation vaccinale. Sauf que la portée du texte va largement au-delà du but visé. Selon le Conseil fédéral, l'approbation de l'initiative entraînerait de l'insécurité dans d'autres domaines juridiques, p. ex. celui du droit pénal ou civil. De plus, la potentielle insécurité juridique aurait également des conséquences négatives pour les villes, raison pour laquelle l'Union des villes recommande de rejeter l'initiative.

Primes d'assurance-maladie élevées: des solutions sont nécessaires

L'Union des villes s'abstient d'émettre des recommandations concernant les deux initiatives populaires sur les primes d'assurance-maladie. Elle considère certes elle aussi que la charge des primes de plus en plus lourde constitue un problème croissant: cela pose des défis financiers considérables notamment à de nombreuses familles et multiplie les cas où des personnes renoncent à des prestations de santé dont elles auraient pourtant besoin. Il en résulte un surcroît de charges pour les institutions municipales des domaines du social et de la santé. L'Union des villes salue en principe que des moyens supplémentaires soient disponibles afin de réduire les primes, d'une part, et que les coûts soient diminués dans le domaine de la santé, d'autre part. Les deux initiatives ne concernent toutefois les villes que de manière indirecte, raison pour laquelle le comité de l'Union des villes n'émet pas de recommandations de vote.

[Argumentaire: Oui à la loi sur l'électricité](#)

Contact:

Sami Kanaan, Conseiller administratif de Genève, vice-président de l'Union des villes suisses: 079 204 30 12

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100918017> abgerufen werden.